

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 82

PRESENTS (71) : J.P. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, P. MIS, A.F. BOURAT, F. BRAUD, H. PREHER, C. FARINEAU, F. BRAILLARD, E. AZIHARI, B. ROUSSENQUE, J.M. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, G. MAUDUIT, N. CASSAN-FAUX, D. BEAUDEUX, G. MICHAUD, F. MÉRY, M. METAIS, J.M. TARDIF, A. PICHON, J. ROY, JP. BARBOT, B. HENEAU, I. BARREAU, D. BOIREAU, J.C. BONNET, L. ROY, JM. MAZAUD, J. GAUTHIER, M. FAVREAU, C. DAGUISÉ, B. MORIN, P. BIGOT, P. MOREAU, E. LASSALLE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIÉ, D. TREMBLAIS, B. FONTAINE, P. VILLETTE, R. GRANDIN, JL. POYANT, A. GUIMARD, B. SULLI, ML. CHABOT, D. GAUTHIER, L. CLAVÉ, F. REBY, G. WIBAUX, E. BAILLY, P. DJERBIR (suppl. de P. DJERBIR), M. KRAFT (suppl. de T. PRIEUR), M. AMIRAULT (suppl. de JJ. BERTHELLEMY), A. BRAGUIER, JP. CONTE, M. GODET, L. JUGÉ, Y. ÉCALE, G. PEROCHON, D. MARTIN, M. CHAINEAU, C. PÉPIN, D. CHAINE, JF. DABILLY, P. ROY (suppl. de P. ROCHER), P. FOUCTEAU, C. VANEROUX, P. BERNARD, M. PONTHER.

POUVOIRS (6) : M. BEN EMBAREK mandant a pour mandataire JP. ABELIN
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD
L. RABUSSIÉ mandante a pour mandataire E. AZIHARI
T. BAUDIN mandant a pour mandataire JM. MEUNIER
C. PIAULET mandante a pour mandataire B. SULLI
P. BARAUDON mandant a pour mandataire L. CLAVE

EXCUSES (5) : M. MONTASSIER, Y. GANIVELLE, E. AUDEBERT, B. de COURREGES, B. SIMON,

Nom du secrétaire de séance : C. FARINEAU

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN – Monsieur Henri COLIN

OBJET : Budget principal, budgets annexes des transports urbains, de l'assainissement, de la gestion redevances déchets, de l'immobilier économique, de l'aménagement des zones d'activités, de la gestion des stocks du magasin général - Vote du budget primitif de l'exercice 2017

Lors de sa séance du 6 février 2017, le conseil communautaire a débattu sur les orientations budgétaires de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais pour l'exercice 2017.

Une note ci-jointe présente les principaux éléments de ce budget.

* * * * *

VU les articles L.5211-36 et L.2312-1 du code général des collectivités territoriales relatif à l'organisation du débat sur les orientations budgétaires et sur le vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal, aux budgets annexes de l'aménagement des zones d'activité, de la gestion des déchets et de l'immobilier économique,

VU l'instruction budgétaire et comptable M43 applicable au budget annexe des transports urbains,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe de l'assainissement,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

du 3 avril 2017

n°4

page 2/3

CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 6 février 2017,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2017 pour le budget principal et les budgets annexes, présenté par le président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2017 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- ◆ au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,
- ◆ au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement à l'exception des crédits de subventions, obligatoirement spécialisés,
- ◆ sans intégrer les reports et les résultats,

Budget principal

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	54 306 600,00 €	56 306 600,00 €	14 000 550,00 €	12 000 550,00 €
Opérations d'ordre	4 200 000,00 €	2 200 000,00 €	2 350 000,00 €	4 350 000,00 €
TOTAL	58 506 600,00 €	58 506 600,00 €	16 350 550,00 €	16 350 550,00 €

Budget annexe des transports urbains

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	3 405 000,00 €	4 255 000,00 €	1 022 000,00 €	172 000,00 €
Opérations d'ordre	850 000,00 €	0 €	200 000,00 €	1 050 000,00 €
TOTAL	4 255 000,00 €	4 255 000,00 €	1 222 000,00 €	1 222 000,00 €

Budget annexe de l'assainissement

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	5 003 800,00 €	7 503 800,00 €	7 180 000,00 €	4 680 000,00 €
Opérations d'ordre	3 000 000,00 €	500 000,00 €	900 000,00 €	3 400 000,00 €
TOTAL	8 003 800,00 €	8 003 800,00 €	8 080 000,00 €	8 080 000,00 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS**Délibération du conseil communautaire****du 3 avril 2017****n°4****page 3/3****Budget annexe des déchets - redevances**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	671 000,00 €	671 000,00 €	€	€
Opérations d'ordre	€		€	€
TOTAL	671 000,00 €	671 000,00 €	€	€

Budget annexe de l'immobilier économique

	<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	276 000,00 €	606 000,00 €	2 317 000,00 €	1 987 000,00 €
Opérations d'ordre	590 000,00 €	260 000,00 €	1 180 000,00 €	1 510 000,00 €
TOTAL	866 000,00 €	866 000,00 €	3 497 000,00 €	3 497 000 €

Budget annexe de l'aménagement des zones d'activités

	<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	2 430 000,00 €	2 430 000,00 €	270 000 €	270 000,00 €
Opérations d'ordre	1 050 000,00 €	1 050 000,00 €	1 050 000,00 €	1 050 000,00 €
TOTAL	3 480 000,00 €	3 480 000,00 €	1 320 000,00 €	1 320 000,00 €

Budget annexe de la gestion des stocks du magasin général

	<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	2 855 000,00 €	2 855 000,00 €		
Opérations d'ordre				
TOTAL	2 855 000 €	2 855 000,00 €	0 €	0 €

Pour : 67

Contre : 2 (C. VANEROUX, B. FONTAINE)

Abstentions : 8 [M. METAIS, F. MERY, G. MICHAUD, P. VILLETTE, L. CLAVÉ (+1pouvoir), G. WIBAUX, M. KRAFT (suppl. de T. PRIEUR)]

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 05/04/2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

Acquitté en PREFECTURE le 04/04/2017